

VILLE DE MIRECOURT

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq janvier à dix-huit heures quinze, les membres du conseil municipal de Mirecourt, dûment convoqués par le Maire Yves SÉJOURNÉ le dix-huit janvier deux mille vingt un, se sont réunis en Mairie de Mirecourt.

Présents : Mesdames et Messieurs

BABOUHOT Nathalie, CHIARAVALLI Danièle, VIDAL Françoise, PRÉAUT Marie-Laure, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, SILLON Anne, ROBIN Nadia, BAILLY Laurence, SIMON Claudine, VOUILLON Annie, HUMBERT Marie-Christine

SÉJOURNÉ Yves, RUGA Roland, SERDET Daniel, WALTER Bruno, LAIBE Jean-François, DAVAL Philippe, BLONDELLE Marc, LABAYE Jérôme, RUBIGNY Stéphane, JAMIS Patrice, CITOYEN Patrick

Absents :

Madame FROMAIGEAT Christine

Monsieur FERRY Jean-Luc

Monsieur MICHEL Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CLEMENT Valérie à Monsieur SEJOURNE Yves

Monsieur MALLERET Fabien à Madame BABOUHOT Nathalie

Monsieur BELAZREUK Salim à Madame BABOUHOT Nathalie

Secrétaire de séance : Madame BABOUHOT Nathalie

Quorum : 23 présents + 3 pouvoirs = 26 votants

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Compte rendu des décisions du Maire exercées par délégation

1. Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
2. Convention d'étude globale de revitalisation du centre bourg
3. Compte de gestion 2020
4. Compte administratif 2020
5. Affectation de résultats 2020
6. Plans de financements prévisionnels
7. Tableau des effectifs
8. Rapport annuel d'activité 2019 du syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV)
9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2019 du syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne
10. POINT SUPPLEMENTAIRE : Acquisition d'une parcelle
11. POINT SUPPLEMENTAIRE : Ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget 2021
12. Questions et informations diverses

- **Minute de silence en hommage à Laurent DELBREIL**
- **Présentation de l'association "Villes et Villages Verts de France"**
- **Informations :**
 - Situation sanitaire du Département

VILLE DE MIRECOURT

- Stratégie "Tester-Alerter-Protéger"
- Campagne de vaccination
- Transport vers le centre de vaccination de MIRECOURT

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

VOTE : unanimité

- **Compte-rendu des décisions du Maire exercées par délégation par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 :**

N° 2020-07 : Tarifs de location des appartements de la commune

N° 2020-08 : Tarifs de location de l'espace Robert Flambeau

N° 2020-09 : Concession du domaine public communal

N° 2020-10 : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour 2021

N° 2020-11 : Droits de place pour l'année 2021

N° 2021-01 : Tarifs de location des vergers et potagers pour l'année 2021

N° 2021-02 : Droits de concession au cimetière

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Madame Marie-Christine WERRY DE HULTS, pour un bien cadastré AW 101, sis 214 rue Claude Gelée, au prix de 119 000,00 €
- Monsieur et Madame Philippe CUNY, pour un bien cadastré AC 451 et 454, sis 72 allée Charles Cornebois, au prix de 145 000,00 €
- Consorts FRIOT, pour un bien cadastré AD 337 et 339, sis 17 rue du Docteur Brahy, au prix de 182 500,00 €

VOTE : unanimité

1. Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-36 à 44,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MIRECOURT approuvé le 14 janvier 2013,

Considérant que la zone 1AU (parcelles cadastrées AB 305 et AB 307) interdit les constructions destinées à l'activité agricole et que la commune souhaite permettre le développement d'un projet d'installation de cultures maraîchères sur ces parcelles, avec la mise en place de serres permettant la culture et la vente en direct de légumes bio,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune et charge M. le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires pour créer une zone AC (STECAL) et d'adopter un règlement "AC maraîchage" spécifique pour ces deux parcelles.

Le conseil municipal demande la mise à disposition de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour apporter à la commune tous les conseils utiles au bon déroulement du dossier.

Conformément aux articles R153-20 et 21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la commune durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du CGCT.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

VILLE DE MIRECOURT

2. Convention d'étude globale de revitalisation du centre-bourg

M. le Maire rappelle que la commune a été retenue dans le dispositif lancé par l'Etat et par le Conseil Départemental des Vosges : "Bourgs-Centres et Petites Villes de Demain".

La Région Grand-Est a également identifié la commune comme bourg structurant en milieu rural (Ex-dispositif BSMR - Centralités Rurales et Urbaines) et souhaite accompagner et soutenir la collectivité dans ses démarches de revitalisation.

Afin de répondre à ces enjeux importants pour la ville, la commune sollicite l'accompagnement de l'EPFGE afin de planifier l'élaboration d'une étude de revitalisation de son centre-bourg.

Cette étude sera élaborée, mise en œuvre et suivie en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges, la Direction Départementale des Territoires des Vosges, la Région Grand Est ainsi que l'ensemble des partenaires régionaux (CCI, DRAC, CAUE, etc.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- autorise le maire à signer la convention d'étude globale de revitalisation du centre-bourg (ci-jointe) avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021,
- autorise le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

3. Compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide d'accepter le compte de gestion de la ville 2020 du Receveur Municipal conforme au compte administratif de la ville 2020.

4. Compte administratif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2020. Après présentation du compte administratif 2020, le débat est ouvert.

Le débat est clos.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SÉJOURNÉ, Maire quitte la séance avant le vote.

La 1^{ère} adjointe, Madame Nathalie BABOUHOT, propose aux membres présents de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ville 2020, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 436 410.82 €	2 494 298.52 €	- 942 112.30 €
FONCTIONNEMENT	5 035 878.60 €	7 198 758.09 €	2 162 879.49 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020.

VILLE DE MIRECOURT

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES
INVESTISSEMENT	647 541.37 €	758 250.92 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Affectations de résultats 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre les résultats constatés à la clôture des comptes administratifs 2020 au sein du budget primitif 2021 de la Ville de MIRECOURT.

Les résultats de clôture 2020 sont :

- Excédent de fonctionnement : 2 162 879.49 €
- Déficit d'investissement : 942 112.30 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2021 sont :

- Dépenses : 647 541.37 €
- Recettes : 758 250.92 €

Après reprise des restes à réaliser, le besoin d'investissement (compte 1068) est de 831 402.75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reprendre les résultats au budget primitif 2021 de la Ville comme suit :

- Section investissement dépenses-compte 001 : 942 112.30 €
- Section investissement recettes-compte 1068 : 831 402.75 €
- Section de fonctionnement recette -compte 002 : 1 331 476.74 €

6. Plans de financements prévisionnels

6.1. Aménagement de la place des Halles

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la place des Halles.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	642 635,00 €	DETR	200 383,34 €	25,00%
MOE travaux	29 993,50 €	DSIL	160 306,67 €	20,00%
Transformateur	44 433,36 €	CR	150 000,00 €	18,71%
Enfouissement réseaux	78 275,00 €	SDEV	20 000,00 €	2,50%
MOE Enfouissement réseaux	6 196,50 €	CD88	100 000,00 €	12,48%
		Autofinancement	170 843,35 €	21,31%
TOTAL HT	801 533,36 €	TOTAL	801 533,36 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VILLE DE MIRECOURT

- approuve le projet d'aménagement de la place des Halles et son plan de financement prévisionnel ;
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL), du conseil régional, du conseil départemental des Vosges et du syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV) ;
- autorise son maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6.2. Itinéraire cyclable

M. le Maire présente le projet d'itinéraire cyclable.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	44 300,00 €	DSIL	15 720,00 €	35,49%
		CD88	8 860,00 €	20,00%
		Autofinancement	19 720,00 €	44,51%
TOTAL HT	44 300,00 €	TOTAL	44 300,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'itinéraire cyclable ;
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et du conseil départemental des Vosges ;
- autorise son maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6.3. Changement des huisseries de l'ancien tribunal de commerce

M. le Maire présente le projet de changement des huisseries de l'ancien tribunal de commerce.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	96 115,00 €	DETR	31 514,00 €	32,79%
		DSIL	30 000,00 €	31,21%
		CD88	14 417,00 €	15,00%
		Autofinancement	20 184,00 €	21,00%
TOTAL HT	96 115,00 €	TOTAL	96 115,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de changement des huisseries de l'ancien tribunal de commerce ;
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et du conseil départemental des Vosges ;
- autorise son maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6.4. Sécurisation piétons RD 66

M. le Maire présente le projet de sécurisation des piétons RD 66.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

VILLE DE MIRECOURT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	37 614,00 €	DETR	9 404,00 €	25,00%
		CD88	16 086,00 €	42,77%
		Autofinancement	12 124,00 €	32,23%
TOTAL HT	37 614,00 €	TOTAL	37 614,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de sécurisation des piétons RD 66 ;
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et du conseil départemental des Vosges ;
- autorise son maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6.4. Parking du cimetière

M. le Maire présente le projet d'aménagement du parking du cimetière.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	135 000,00 €	DETR	33 750,00 €	25,00%
		DSIL	33 750,00 €	25,00%
		CD88	27 000,00 €	20,00%
		Autofinancement	40 500,00 €	30,00%
TOTAL HT	135 000,00 €	TOTAL	135 000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'aménagement du parking du cimetière ;
- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et du conseil départemental des Vosges ;
- autorise son maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Tableau des effectifs

Le Maire explique qu'il est nécessaire d'anticiper le départ en retraite de l'agent d'accueil de la mairie (prévu le 30 juin 2021).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^e mars comme suit :

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe.

8. Rapport annuel d'activité 2019 du syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV)

Le Maire propose de délibérer au sujet du rapport annuel d'activité du syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport annuel d'activité du syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV).

VILLE DE MIRECOURT

9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2019 du syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne

Le Maire propose de délibérer au sujet du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2019 du syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2019 du syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne.

10. POINT SUPPLEMENTAIRE : Acquisition d'une parcelle

Le Maire propose de procéder à l'acquisition d'une parcelle ayant vocation à rejoindre le domaine publique de la commune après la réalisation du projet de réhabilitation du Théâtre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide d'acquérir pour l'euro symbolique une parcelle cadastrée AM 615 d'une surface de 39 m² propriété de SCI de la Praye ;
- précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- charge le maire d'effectuer toutes les formalités et de signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération, notamment le compromis de vente et/ou l'acte authentique devant intervenir auprès du notaire des parties intervenantes.

11. POINT SUPPLEMENTAIRE : Ouverture de crédits d'investissement 2021

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** autorise le maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement du budget principal ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent :

Enherbage du cimetière (1^{ère} tranche) : 73 200 € TTC

12. Questions et informations diverses